







## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE CHALONS

## LA TRAME VERTE ET BLEUE QUELLES ACTIONS METTRE EN ŒUVRE?

Visite de sites remarquables à Saint-Souplet-sur-Py – mardi 4 juin 2013

Apport majeur des lois Grenelle I et II, le dispositif "Trame Verte et Bleue" a pour objectifs d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux espèces naturelles, tout en prenant en compte les activités humaines notamment agricoles.

Devant être déclinée aux échelles nationale, régionale et locale via les documents d'urbanisme, la Trame Verte et Bleue n'est pas un effet de mode passager. Elle implique une réflexion et des actions sur le long terme qui concernent l'ensemble des acteurs à tous les niveaux.

C'est donc pour favoriser une démarche de travail privilégiant le dialogue avec les acteurs de terrain et la recherche de solutions concrètes que le Syndicat mixte a souhaité s'appuyer sur la 3<sup>ème</sup> commission du Conseil de développement du Pays de Châlons chargée des enjeux du développement durable.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu qui ont mis en lumière des démarches innovantes engagées sur les espaces agricoles et forestiers. Lors de sa réunion du 13 mai dernier, les membres de la commission ont décidé de se rendre sur des sites remarquables faisant l'objet d'un suivi scientifique. Cette rencontre sera notamment l'occasion de rencontrer les acteurs qui s'impliquent dans la mise en oeuvre d'opérations concrètes sur le terrain.

Le choix de la commune de Saint-Souplet-sur-Py, située en limite Nord du Pays de Châlons, a été retenu sur proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière et du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne car il permet d'accéder à différents milieux naturels et opérations de valorisation de ces milieux dans des conditions pratiques. Ces milieux et opérations concrètes sont par ailleurs complètement représentatifs des solutions envisageables pour la Trame Verte et Bleue du Pays de Châlons.

## Site n° 1 : la préservation de milieux emblématiques de la Champagne crayeuse : les pelouses calcaires du Terme des Côtes

Les coteaux calcaires situés à l'est de Saint-Soupletsur-Py offrent un paysage étonnant. Destinées pendant des siècles au pâturage des moutons, ces pelouses "sèches" ou "savarts", ont disparu progressivement en Champagne crayeuse. Quelques parcelles typiques existent pourtant encore, abritant une flore et une faune exceptionnelles.

Le coteau calcaire au lieu-dit "Terme des Côtes" à Saint-Souplet-sur-Py est propriété communale. La commune, soucieuse de préserver ce patrimoine



naturel remarquable, a confié la protection et la restauration d'une pelouse de 3,5 hectares au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

En juillet 2003, le Conservatoire et la commune signent une convention de gestion pour la préservation de ce petit coteau calcaire d'un grand intérêt écologique.

Le Conservatoire présentera les richesses naturelles de ce petit site naturel et les actions réalisées pour le sauvegarder (travaux, études, sensibilisation, ...) et discutera avec les membres de la 3<sup>ème</sup> commission du rôle primordial joué par ces petites pelouses relictuelles.

## Site n° 2 : l'arbre en Champagne crayeuse : les boisements, les haies. Quelles essences et quelle gestion ?

La plantation de haies, les dynamiques de gestion des boisements en terres agricoles font l'objet d'expérimentations dont les enseignements sont riches et méritent d'être diffusés et mieux connus.

Ces démarches s'intègrent dans une volonté de renforcer la présence des arbres "hors forêt". Ces arbres ou arbustes remplissent de multiples fonctions qui profitent au paysage, à diversité floristique et faunistique et aux loisirs, etc.



La visite de sites mis en place sur la commune de Saint-Souplet-sur-Py par le groupement forestier du Gros Buisson permettra aux membres de la commission de comprendre les problématiques en lien avec ce thème (la production de bois, l'intérêt cynégétique, la contribution à la biodiversité, les apports bénéfiques à l'activité agricole via ce que l'on appelle les auxiliaires de culture, ...).

Le Centre Régional de la Propriété Forestière présentera plusieurs expériences :

- un boisement sur terre agricole en jachère issu d'une plantation de feuillus en mélange réalisée à l'automne 1994. Plusieurs techniques de plantations et types d'essences ont été utilisés et peuvent êtres comparés. La dynamique de végétation y est très intéressante;
- une haie limitative entre deux parcelles agricoles afin de créer un corridor écologique entre deux zones boisées. Plusieurs types de paillages (plastique, paille, copeaux de bois, biodégradables, ...) ont été testés sur ce linéaire boisé;
- le bois de sapin dit de "La Garenne" et les possibilités de gestion ;
- une plantation mélangée de Noyers noirs d'Amérique et de Frênes âgée de 14 ans en remplacement d'une peupleraie en petite vallée de Champagne crayeuse.